



Autorisation de participer au pèlerinage au Mont Saint-Michel

A rendre par courrier durant l'été ou au plus tard le mardi 5 septembre au professeur principal

L'inscription devient définitive le jour de la rentrée en cas de concordance entre l'autorisation et la date affectée à la classe. Il y a 90 places maximum par date.

Si le nombre de parents accompagnateurs est insuffisant, nous serons dans l'obligation d'annuler le pèlerinage.

M, Mme.....

Tel Personnelportable.....mail.....

- n'inscrivent pas notre enfant au pèlerinage au Mont Saint-Michel
- autorisent notre enfant à participer au pèlerinage au Mont Saint-Michel des 5^{èmes} avec sa classe (connue le jour de la rentrée) :
 - si le pèlerinage de sa classe a lieu le vendredi 15 et samedi 16 septembre 2017 : OUI / NON
 - si le pèlerinage de sa classe a lieu le vendredi 22 et samedi 23 septembre 2017 : OUI / NON
- certifient avoir lu attentivement les consignes de la feuille d'information
- autorisent Mme Butruille ou Mme Pollet à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour la santé de mon enfant
- joignent la fiche sanitaire de liaison remplie et, en cas de traitement ou de précaution médicale, prennent contact avec Mme Butruille à la rentrée (NB : aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sans ordonnance).
- M/Mme.....se rend disponible pour accompagner le pèlerinage des 15 et 16 septembre si c'est la date de la classe de mon enfant.
- M/Mme.....se rend disponible pour accompagner le pèlerinage des 22 et 23 septembre si c'est la date de la classe de mon enfant.

Signature des parents :